

## frais donation classique par personne de plus de 80 ans

Par **jwhy**, le **19/02/2019** à **13:02**

Bonjour

Ma mere agee de 85 ans veut partager une somme de 210000 eurs entre ses 7 enfants.

Quels seront les frais ?

Avons nous le droit à l abatement de 100000 euros?

La donation sera t elle rapportable à la succession lors du deces de ma mere ?

Merci

Cordialement

Jean Yves ANDRE